

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juin 2023

Anticipation de la période estivale pour les urgences et soins non programmés : l'ARS et ses partenaires mobilisés

La période estivale représente chaque année une période délicate pour les services d'urgences, notamment dans les territoires attractifs pour les touristes et dans un contexte de départ en congés de professionnels de santé.

Dans ce contexte et pour pouvoir adapter les organisations lorsque cela s'avère nécessaire, l'ARS Centre-Val de Loire mobilise l'ensemble des acteurs hospitaliers publics, privés et libéraux de la région. Plusieurs réunions territoriales ont été organisées depuis début juin pour se préparer ensemble aux semaines estivales à venir.

Mobilisation de tous les acteurs

Une organisation concertée entre les établissements hospitaliers, privés et publics, en particulier dans les situations où les établissements se trouveraient dans l'obligation de restreindre ponctuellement l'accès à un service d'accueil des urgences afin d'orienter, sous la coordination du SAMU-Centre 15 départemental, vers les services d'urgences les plus proches du domicile du patient.

Mobiliser la médecine de ville pour garantir la continuité et la permanence des soins pendant l'été. Accompagner les Communautés professionnelles territoriales en santé dans la communication des structures de soins programmés.

Renforcer les effectifs : tous les viviers de professionnels de santé seront sollicités pour soutenir les établissements de santé durant la période estivale.

Professionnels, étudiants et retraités des métiers de la santé (médecins, infirmiers, aides-soignants...) venez renforcer les structures de soins de la région pendant la période estivale. Rendez-vous sur : <https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr>

De plus, dans le cadre de son plan régional pour l'attractivité des professionnels de santé, l'ARS Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures d'attribution d'une prime d'attractivité estivale pour les nouveaux diplômés ainsi qu'une prime d'attractivité estivale des étudiants en santé, fonction aide-soignant. L'appel à candidatures vise à soutenir les établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, de la région Centre-Val de Loire pour recruter, dès l'obtention de leur diplôme d'État, des nouveaux diplômés, jeunes professionnels, pour les attirer en région Centre-Val de Loire et les fidéliser.

Face aux tensions majeures rencontrées sur les effectifs paramédicaux au sein des établissements de santé, publics, privés et des établissements médico-sociaux et afin d'anticiper l'augmentation des tensions sur les effectifs, l'ARS Centre-Val de Loire souhaite accompagner l'ensemble des établissements dans l'organisation de la période estivale.

Les urgences, adoptons les bons réflexes

Chaque citoyen est également appelé à contribuer à son niveau au bon fonctionnement du dispositif.

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge en priorité les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme de soins médicaux.

Une grande partie des personnes qui se rendent aux urgences pour une prise en charge non vitale doivent ainsi attendre plusieurs heures avant une consultation, les urgences vitales étant gérées en priorité.

Avant de vous rendre aux urgences :

1. contactez **votre médecin traitant**,
2. s'il n'est pas joignable ou si vous n'en avez pas, **de nombreux lieux de soins peuvent vous accueillir, en semaine, le week-end, en journée ou en soirée** : consultez le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/besoin-dune-consultation-medicale-rapidement>,
3. si vous n'avez trouvé aucune solution sur cette carte, **composez le 15**. Un médecin vous orientera vers la meilleure prise en charge.
Sauf urgence vitale, ne vous rendez pas aux urgences sans avoir téléphoné au préalable.

Contact presse :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr